

OMPI



SCT/13/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 23 juillet 2004

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

Treizième session
Genève, 25 – 29 octobre 2004

PROJET DE REGLEMENT D'EXECUTION REVISE
DU PROJET DE TRAITE REVISE SUR LE DROIT DES MARQUES (TLT)

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. L'annexe du présent document contient le projet de règlement d'exécution révisé du projet de traité révisé sur le droit des marques, ainsi que le projet de formulaires internationaux types révisés. En ce qui concerne les règles 6, 7, 9 et 10, les modifications opérées par rapport au précédent projet figurant dans le document SCT/12/3 sont signalées (les mots supprimés sont biffés et les mots ajoutés sont soulignés). Les modifications apportées au texte du règlement d'exécution du TLT de 1994 qui n'ont pas encore été examinées par le SCT, concernant les règles 2 et 3, sont signalées de la même manière. Les modifications du texte sur lesquelles le SCT est parvenu à un accord au cours des sessions précédentes ne sont plus signalées.

2. *Le SCT est invité à examiner le projet de règlement d'exécution révisé du projet de traité révisé sur le droit des marques (TLT) qui figure à l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

Mis en forme

Liste des règles et des formulaires internationaux types

Règle 1 :	Expressions abrégées
Règle 2 :	Indication du nom et de l'adresse
Règle 3 :	Précisions relatives à la demande
Règle 4 :	Précisions relatives à la constitution d'un mandataire et à l'élection de domicile
Règle 5 :	Précisions relatives à la date de dépôt
Règle 6 :	Précisions relatives <u>aux communications</u>

Règle <u>7</u> :	Moyens d'identifier une demande en l'absence de son numéro
Règle <u>8</u> :	Précisions relatives à la durée et au renouvellement
Règle <u>9</u> :	Prescriptions relatives aux mesures applicables en cas d'inobservation d'un délai
<u>Règle 10</u> :	<u>Contenu de la requête en inscription d'une licence ou en modification ou radiation de l'inscription d'une licence</u>

Supprimé : à la signature

Supprimé : Règle 7 : . Précisions relatives aux communications

Supprimé : 8

Supprimé : 9

Supprimé : 10

Formulaire n° 1	Demande d'enregistrement d'une marque
Formulaire n° 2	Pouvoir
Formulaire n° 3	Requête en inscription de changements de noms ou d'adresses
Formulaire n° 4	Requête en inscription d'un changement de titulaire en ce qui concerne des enregistrements de marques ou des demandes d'enregistrement de marques
Formulaire n° 5	Certificat de cession en ce qui concerne des enregistrements de marques ou des demandes d'enregistrement de marques
Formulaire n° 6	Document de cession en ce qui concerne des enregistrements de marques ou des demandes d'enregistrement de marques
Formulaire n° 7	Requête en rectification d'erreurs dans des enregistrements de marques ou des demandes d'enregistrement de marques
Formulaire n° 8	Requête en renouvellement d'un enregistrement
Formulaire n° 9	Requête en inscription d'une licence
Formulaire n° 10	Déclaration de licence

Supprimé : Requête en modification ou en radiation d'une inscription de licence

Règle 1
Expressions abrégées

1) [“*Traité*”; “*article*”]

a) Dans le présent règlement d’exécution, on entend par “*traité*” le *Traité* sur le droit des marques.

b) Dans le présent règlement d’exécution, le mot “*article*” renvoie à l’article indiqué du *traité*.

2) [*Expressions abrégées définies dans le traité*] Les expressions abrégées définies à l’article premier aux fins du *traité* ont le même sens aux fins du présent règlement d’exécution.

Règle 2
Indication du nom et de l’adresse

1) [*Nom*]

a) Lorsque le nom d’une personne doit être indiqué, toute Partie contractante peut exiger,

i) dans le cas d’une personne physique, que le nom à indiquer soit le nom de famille ou le nom principal et le ou les prénoms ou noms secondaires de cette personne ou que le nom à indiquer soit, lorsque cette personne le préfère, le ou les noms utilisés habituellement par elle;

ii) dans le cas d’une personne morale, que le nom à indiquer soit la dénomination officielle complète de cette personne.

b) Lorsque le nom d’un mandataire doit être indiqué et que ce mandataire est un cabinet d’avocats ou un cabinet de conseils en propriété industrielle, toute Partie contractante accepte que soit indiqué le nom que ce cabinet d’avocats ou ce cabinet de conseils utilise habituellement.

2) [*Adresse*]

a) Lorsque l’adresse d’une personne doit être indiquée, toute Partie contractante peut exiger que l’adresse soit indiquée de la façon habituellement requise pour une distribution postale rapide à l’adresse en question et, en tout cas, comprenne toutes les unités administratives pertinentes jusque et y compris le numéro de la maison ou du bâtiment, s’il y en a un.

b) Lorsqu’une communication adressée à l’office d’une Partie contractante est faite au nom de plusieurs personnes ayant des adresses différentes, cette Partie contractante peut exiger que la communication indique une adresse unique en tant qu’adresse pour la correspondance.

c) L’adresse indiquée peut contenir un numéro de téléphone, un numéro de télécopieur et une adresse électronique et, pour la correspondance, une adresse différente de l’adresse indiquée en vertu du sous-alinéa a).

Supprimé : et

[Règle 2.2), suite]

d) Les sous-alinéas a) et c) sont applicables *mutatis mutandis* au domicile élu.

3) [Caractères à utiliser] Toute Partie contractante peut exiger que les indications visées aux alinéas 1) et 2) soient données dans les caractères de la langue de l'office.

Règle 3
Précisions relatives à la demande

1) [Caractères standard] Lorsque, conformément à l'article 3.1)a)ix), la demande contient une déclaration indiquant que le déposant souhaite que la marque soit enregistrée et publiée dans les caractères standard utilisés par l'office de la Partie contractante, l'office enregistre et publie cette marque dans lesdits caractères standard.

2) [Nombre de reproductions]

a) Lorsque la demande ne contient pas de déclaration indiquant que le déposant souhaite revendiquer la couleur comme élément distinctif de la marque, une Partie contractante ne peut pas exiger plus

i) de cinq reproductions de la marque en noir et blanc lorsque la demande ne peut pas contenir, selon la législation de cette Partie contractante, ou ne contient pas de déclaration indiquant que le déposant souhaite que la marque soit enregistrée et publiée dans les caractères standard utilisés par l'office de ladite Partie contractante;

ii) d'une reproduction de la marque en noir et blanc lorsque la demande contient une déclaration indiquant que le déposant souhaite que la marque soit enregistrée et publiée dans les caractères standard utilisés par l'office de cette Partie contractante.

b) Lorsque la demande contient une déclaration indiquant que le déposant souhaite revendiquer la couleur comme élément distinctif de la marque, une Partie contractante ne peut pas exiger plus de cinq reproductions de la marque en noir et blanc et cinq reproductions de la marque en couleur.

3) [Reproduction d'une marque tridimensionnelle]

a) Lorsque, conformément à l'article 3)1)a)xi), la demande contient une déclaration indiquant que la marque est une marque tridimensionnelle, la reproduction de la marque doit consister en une reproduction graphique ou photographique en deux dimensions.

b) La reproduction fournie en vertu du sous-alinéa a) peut, au choix du déposant, consister en une seule vue ou en plusieurs vues différentes de la marque.

[Règle 3.3), suite]

c) Lorsque l'office considère que la reproduction de la marque fournie par le déposant en vertu du sous-alinéa a) ne fait pas apparaître suffisamment les détails de la marque tridimensionnelle, il peut inviter le déposant à fournir, dans un délai raisonnable fixé dans l'invitation, jusqu'à six vues différentes de la marque ou une description verbale de cette marque, ou les deux à la fois.

d) Lorsque l'office considère que les vues différentes ou la description de la marque visées au sous-alinéa c) ne font pas encore apparaître suffisamment les détails de la marque tridimensionnelle, il peut inviter le déposant à fournir, dans un délai raisonnable fixé dans l'invitation, un spécimen de la marque.

e) L'alinéa 2a)i) et 2b) est applicable *mutatis mutandis*.

4) [*Translittération de la marque*] Aux fins de l'article 3.1)a)xiii), lorsque la marque se compose, en tout ou en partie, de caractères autres que les caractères utilisés par l'office ou de chiffres autres que les chiffres utilisés par l'office, une translittération de ces caractères et de ces chiffres en caractères et en chiffres utilisés par l'office peut être exigée.

5) [*Traduction de la marque*] Aux fins de l'article 3.1)a)xiv), lorsque la marque se compose, en tout ou en partie, d'un ou plusieurs mots d'une langue autre que la langue ou que l'une des langues admises par l'office, une traduction de ce ou ces mots dans cette langue ou dans l'une de ces langues peut être exigée.

6) [*Délai pour la fourniture d'une preuve établissant l'usage effectif de la marque*] Le délai visé à l'article 3.3) n'est pas inférieur à six mois à compter de la date d'acceptation de la demande par l'office de la Partie contractante auprès duquel la demande a été déposée. Le déposant ou le titulaire a droit à une prorogation de ce délai, sous réserve des conditions prévues par la législation de cette Partie contractante, pour des périodes d'au moins six mois chacune, la durée totale de la prorogation devant être d'au moins deux ans et demi.

Supprimé : 6

Règle 4

Précisions relatives à la constitution d'un mandataire et à l'élection de domicile

1) [*Adresse en cas de constitution de mandataire*] En cas de constitution de mandataire, une Partie contractante considère que l'adresse du mandataire est le domicile élu.

2) [*Adresse en cas de non-constitution de mandataire*] Lorsqu'il n'y a pas constitution de mandataire et qu'un déposant, un titulaire ou une autre personne intéressée a indiqué, comme étant son adresse, une adresse sur le territoire de la Partie contractante, cette Partie contractante considère que cette adresse est le domicile élu.

3) [Délai] Le délai visé à l'article 4.3)d) est calculé à compter de la date de réception de la communication visée dans cet article par l'office de la Partie contractante intéressée et n'est pas inférieur à un mois lorsque l'adresse de la personne au nom de laquelle cette communication est faite se situe sur le territoire de cette Partie contractante et à deux mois lorsque cette adresse se situe hors du territoire de cette Partie contractante.

Règle 5
Précisions relatives à la date de dépôt

1) [Procédure à suivre lorsque les conditions ne sont pas remplies] Si, au moment où elle est reçue par l'office, la demande ne remplit pas l'une quelconque des conditions applicables énoncées à l'article 5.1)a) ou 5.2)a), l'office invite à bref délai le déposant à remplir cette condition dans un délai indiqué dans l'invitation, qui est d'au moins un mois à compter de la date de l'invitation lorsque l'adresse du déposant se situe sur le territoire de la Partie contractante intéressée et d'au moins deux mois lorsque l'adresse du déposant se situe hors du territoire de la Partie contractante intéressée. Le fait de se conformer à l'invitation peut être soumis au paiement d'une taxe spéciale. Même si l'office n'envoie pas ladite invitation, cela est sans effet sur les conditions en question.

2) [Date de dépôt en cas de rectification] Si, dans le délai indiqué dans l'invitation, le déposant se conforme à l'invitation visée à l'alinéa 1) et acquitte toute taxe spéciale exigée, la date de dépôt est la date à laquelle l'office a reçu toutes les indications et tous les éléments exigés qui sont mentionnés à l'article 5.1)a) et à laquelle, lorsqu'il y a lieu, les taxes exigées qui sont visées à l'article 5.2)a) ont été payées à l'office. Sinon, la demande est considérée comme n'ayant pas été déposée.

3) [Date de réception] Chaque Partie contractante est libre de déterminer les circonstances dans lesquelles la réception d'un document ou le paiement d'une taxe sont réputés constituer respectivement la réception du document par l'office ou le paiement de la taxe à l'office dans les cas où le document a été effectivement reçu par, ou la taxe a été effectivement payée à,

- i) une agence ou un bureau subsidiaire de cet office,
- ii) un office national agissant pour le compte de l'office de la Partie contractante, lorsque la Partie contractante est une organisation intergouvernementale visée à l'article 27.1)ii),
- iii) un service postal officiel,
- iv) une entreprise d'acheminement du courrier, autre qu'un service postal officiel, indiquée par la Partie contractante.

[Règle 5, suite]

4) [Dépôt électronique] Lorsqu'une Partie contractante autorise le dépôt d'une demande sous forme électronique ou par des moyens de transmission électroniques, la date à laquelle l'office de cette Partie contractante reçoit une demande déposée sous cette forme ou par de tels moyens constitue la date de réception de cette demande.

Supprimé : 4) . [

Supprimé : Utilisation de la télécopie]
Lorsqu'une Partie contractante autorise le dépôt d'une demande par télécopie et que la demande est déposée par télécopie, la date de réception par l'office de cette Partie contractante de la communication effectuée par télécopie constitue la date de réception de la demande, étant entendu que ladite Partie contractante peut exiger que l'original de cette demande parvienne à l'office dans un délai qui ne peut pas être inférieur à un mois à compter du jour où ledit office a reçu la communication par télécopie.

Supprimé : à la signature

Règle 6
Précisions relatives aux communications

1) [Indications accompagnant la signature de communications sur papier]
Toute Partie contractante peut exiger que la signature de la personne physique qui signe soit accompagnée

i) de l'indication en lettres du nom de famille ou du nom principal et du ou des prénoms ou noms secondaires de cette personne ou, lorsque ladite personne le préfère, du ou des noms qu'elle utilise habituellement;

ii) de l'indication de la qualité en laquelle cette personne a signé, lorsque cette qualité ne ressort pas clairement à la lecture de la communication.

2) [Date de la signature] Toute Partie contractante peut exiger qu'une signature soit accompagnée de l'indication de la date à laquelle la signature a été apposée. Lorsqu'une telle indication est exigée mais n'est pas fournie, la date à laquelle la signature est réputée avoir été apposée est la date à laquelle la communication qui porte la signature a été reçue par l'office ou, si la Partie contractante le permet, une date antérieure à cette dernière date.

3) [Signature d'une communication sur papier] Lorsqu'une communication à l'office d'une Partie contractante est faite sur papier et qu'une signature est requise, cette Partie contractante

i) doit, sous réserve du point iii), accepter une signature manuscrite;

ii) peut permettre, en lieu et place d'une signature manuscrite, l'utilisation d'autres formes de signature, telles qu'une signature imprimée ou apposée au moyen d'un timbre, ou l'utilisation d'un sceau ou d'une étiquette portant un code à barres;

iii) peut exiger, lorsque la personne physique qui signe la communication est ressortissante de ladite Partie contractante et qu'elle a son adresse sur le territoire de celle-ci, ou lorsque la personne morale au nom de laquelle la communication est signée est constituée dans le cadre de la législation de ladite Partie contractante et a un domicile ou un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de celle-ci, qu'un sceau soit utilisé en lieu et place d'une signature manuscrite.

[Règle 6, suite]

4) *[Signature des communications déposées par des moyens de transmission électroniques]* Une Partie contractante qui autorise la transmission de communications par des moyens de transmission électroniques doit considérer une communication ainsi transmise comme signée si la reproduction d'une signature acceptée par cette Partie contractante en vertu de l'alinéa 3) figure sur l'imprimé produit par des moyens de transmission électroniques.

5) *[Original d'une communication déposée par des moyens de transmission électroniques]* Une Partie contractante qui autorise la transmission de communications par des moyens de transmission électroniques peut exiger que l'original d'une communication ainsi transmise soit déposé

i) auprès de l'office, accompagné d'une lettre permettant d'identifier cette transmission antérieure et

ii) dans un délai d'un mois au moins à compter de la date à laquelle l'office a reçu la communication par des moyens de transmission électroniques.

6) *[Authentification des communications sous forme électronique]* Une Partie contractante qui autorise le dépôt de communications sous forme électronique peut exiger qu'une communication ainsi déposée soit authentifiée par un système d'authentification électronique qu'elle prescrit.

7) *[Notification]*

a) Lorsqu'une ou plusieurs des conditions requises en vertu des articles 3, 8.4) et 5), 10 à 14, 17 et 18 ne sont pas remplies en ce qui concerne une communication, l'office notifie ce fait au déposant, au titulaire ou à une autre personne intéressée, en lui donnant la possibilité de remplir cette ou ces conditions et de présenter des observations dans un délai raisonnable.

b) Lorsqu'une communication n'est pas conforme aux dispositions de l'article 8.2), l'office n'est pas tenu de notifier ce fait au déposant, au titulaire ou à une autre personne intéressée.

Supprimé : sous forme électronique ou

Supprimé : consistant en une représentation graphique

Supprimé : a) Lorsqu'u

Supprimé : par télécopie

Supprimé : elle

Supprimé : télécopie

Supprimé : b) . Lorsqu'une Partie contractante autorise la transmission de communications sous forme électronique ou par des moyens de transmission électroniques autres que la télécopie, elle peut considérer une communication ainsi transmise comme signée si une représentation graphique d'une signature acceptée par elle en vertu de l'alinéa 3) figure sur cette communication reçue par son office.

Supprimé : ¶

Mis en forme

Mis en forme

Supprimé : 5) . [

Supprimé : Signature des communications déposées sous forme électronique ne consistant pas en une représentation graphique] Lorsqu'une Partie contractante autorise la transmission des communications sous forme électronique et qu'une représentation graphique d'une signature acceptée par elle en vertu de l'alinéa 3) ne figure pas sur une communication ainsi transmise reçue par son office, elle peut exiger que cette communication porte une signature sous forme électronique répondant aux conditions prescrites par elle et elle peut exiger que cette signature soit confirmée par un procédé de certification des signatures sous forme électronique spécifié par elle.

Supprimé : ¶

Mis en forme

Mis en forme

[Article 6, suite]

8) [Sanctions concernant le non-respect de conditions]

a) Aucune Partie contractante ne peut prévoir le refus d'une communication pour non-respect d'une éventuelle obligation de fournir

i) le numéro ou autre indication, le cas échéant, sous lequel le déposant, le titulaire ou une autre personne intéressée est inscrit auprès de l'office,

ii) le numéro ou autre indication, le cas échéant, sous lequel le mandataire est inscrit auprès de l'office,

sauf pour les demandes déposées sous forme électronique.

b) Lorsqu'il n'y a pas eu de notification parce que les indications permettant à l'office de se mettre en relation avec le déposant, le titulaire ou une autre personne intéressée n'ont pas été fournies, un délai raisonnable est accordé avant que la Partie contractante applique les sanctions prévues dans sa législation.

~~Règle 7~~

Moyens d'identifier une demande en l'absence de son numéro

1) [Moyens d'identification] Lorsqu'il est exigé qu'une demande soit désignée par son numéro et qu'elle n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, l'indication ou la remise de l'un des éléments ci-après est réputée suffire à l'identification de cette demande :

i) le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou

ii) une copie de la demande, ou

iii) une reproduction de la marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du déposant ou du mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le déposant ou le mandataire.

Supprimé : Règle 7¶
Précisions relatives aux communications¶

¶
1) - [Délai] Le délai visé à l'article 8.5) est d'au moins un mois à compter de la date à laquelle l'office a reçu la communication sous forme électronique ou par des moyens de transmission électronique.

Supprimé : ¶

Supprimé : 8

2) [Interdiction d'autres conditions] Aucune Partie contractante ne peut exiger que des conditions autres que celles qui sont énoncées à l'alinéa 1) soient remplies aux fins d'identification d'une demande lorsque celle-ci n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire.

Règle 8
Précisions relatives à la durée et au renouvellement

Supprimé : 9

Aux fins de l'article 13.1)c), la période pendant laquelle la requête en renouvellement peut être présentée et la taxe de renouvellement être payée commence au moins six mois avant la date à laquelle le renouvellement doit être effectué et se termine au plus tôt six mois après cette date. Si la requête en renouvellement est présentée ou si les taxes de renouvellement sont acquittées après la date à laquelle le renouvellement doit être effectué, toute Partie contractante peut subordonner le renouvellement au paiement d'une surtaxe.

Règle 9
*Prescriptions relatives aux mesures applicables
en cas d'inobservation d'un délai*

Supprimé : 10

1) [Prescriptions relatives à la prorogation de délais en vertu de l'article 14.1]

Supprimé : Requête en

a) Une Partie contractante peut exiger que la requête en prorogation d'un délai visée à l'article 14.1]

Mis en forme

Supprimé : d'un

Mis en forme

Supprimé : Lorsqu'u

Supprimé : prévoit la prorogation d'un délai, elle

et
i) contienne une désignation du délai considéré;

Supprimé : i) . soit présentée à l'office avant l'expiration de ce délai; ¶

ii) lorsque l'article 14.1)ii) est applicable, soit présentée dans un délai qui ne doit pas être inférieur à deux mois à compter de la date d'expiration du délai considéré.

Supprimé : ii) . soit signée par le déposant ou le titulaire ou par le mandataire du déposant ou du titulaire;

b) La durée de la prorogation visée à l'article 14.1) ne doit pas être inférieure à deux mois à compter de la date d'expiration du délai considéré.

Supprimé : ii

Supprimé : en question.

Supprimé : i

2) [Prescriptions relatives à la poursuite de la procédure en vertu de l'article 14.2]

Supprimé : Requête en

Une Partie contractante peut exiger que la requête en poursuite de la procédure visée à l'article 14.2)

Supprimé : Lorsqu'u

Supprimé : prévoit la poursuite de la procédure, elle

i) contienne une désignation du délai considéré, et

Supprimé : i) . soit signée par le déposant ou le titulaire ou par le représentant du déposant ou du titulaire;

Supprimé : i

Supprimé : en question;

[Règle 9.2), suite]

ii) <u>soit présentée dans un délai qui ne doit pas être inférieur à deux mois à compter de la date d'expiration du délai considéré. Il peut être exigé que l'acte omis soit accompli dans le même délai.</u>	Supprimé : i
▼	Supprimé : et que l'acte omis soit accompli.
3) [<u>Prescriptions relatives au rétablissement des droits en vertu de l'article 14.3)</u>]	Supprimé : Requête en
a) <u>Une Partie contractante peut exiger que la requête en rétablissement des droits visée à l'article 14.3)</u>	Supprimé : Lorsqu'u
▼	Supprimé : prévoit le rétablissement des droits du déposant ou du titulaire, elle
i) <u>contienne une désignation du délai considéré,</u>	Supprimé : i) . soit signée par le déposant ou le titulaire ou par le mandataire du déposant ou du titulaire;
du délai. ii) <u>indique les faits et les preuves à l'appui des raisons de l'inobservation</u>	Supprimé : i Supprimé : en question Supprimé : i
▼	Supprimé : ,
b) <u>La requête en rétablissement des droits doit être présentée à l'office dans un délai raisonnable, dont la durée est déterminée par la Partie contractante, à compter de la date de la suppression de la cause de l'inobservation du délai considéré. Il peut être exigé que l'acte omis soit accompli dans le même délai.</u>	Supprimé : et que l'acte omis soit accompli. Supprimé : Une Supprimé : en question
c) <u>Une Partie contractante peut prévoir, pour le respect des prescriptions visées aux sous-alinéas a) et b) un délai maximum qui ne soit pas inférieur à 12 mois à compter de la date d'expiration du délai considéré.</u>	Supprimé : ou dans un délai qui n'est pas inférieur à [] mois à compter de la date d'expiration du délai en question, le premier délai arrivant à expiration étant applicable
4) [<u>Exceptions visées à l'article 14.4)</u>] Les exceptions visées à l'article 14.4) sont les cas d'inobservation d'un délai	Supprimé : 2 Supprimé : 2
i) pour lequel un sursis a déjà été accordé en vertu de l'article 14.ii) ou 2),	Supprimé : i)ii)
ii) pour la présentation d'une requête en sursis en vertu de l'article 14.	Supprimé : ou ii);
iii) pour le paiement d'une taxe de renouvellement.	Supprimé : .i) ou ii) ou d'une requête en rétablissement des droits en vertu de l'article 14.1.iii);
iv) pour l'accomplissement d'un acte devant une commission de recours ou tout autre organe de réexamen constitué dans le cadre de l'office.	Supprimé : [Supprimé :]; Supprimé : ;

[Règle 9.4), suite]

- v) pour l'accomplissement d'un acte dans une procédure *inter partes*,
- vi) pour la remise de la déclaration visée à l'article 3.1)a)vii) et viii). et
- vii) pour la correction ou l'adjonction d'une revendication de priorité.

Règle 10

Contenu de la requête en inscription d'une licence ou
en modification ou radiation de l'inscription d'une licence

1) [Contenu de la requête]

Mis en forme

a) Une Partie contractante peut exiger que la requête en inscription d'une licence visée à l'article 17.1) contienne une partie ou la totalité des indications ou éléments suivants :

- i) le nom et l'adresse du titulaire,
- ii) si le titulaire a un mandataire, le nom et l'adresse de celui-ci,
- iii) si le titulaire a fait élection de domicile, le domicile élu,
- iv) le nom et l'adresse du preneur de licence,
- v) si le preneur de licence a un mandataire, le nom et l'adresse de celui-ci,
- vi) si le preneur de licence a fait élection de domicile, le domicile élu,
- vii) s'il y a lieu, le nom d'un État dont le preneur de licence est ressortissant, le nom d'un État dans lequel le preneur de licence est domicilié et le nom d'un État dans lequel le preneur de licence a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux,
- viii) lorsque le titulaire ou le preneur de licence est une personne morale, la forme juridique de cette personne morale ainsi que l'État et, le cas échéant, la division territoriale de cet État, dont la législation a servi de cadre à la constitution de ladite personne morale,
- ix) le numéro d'enregistrement de la marque qui fait l'objet de la licence,
- x) les noms des produits ou des services pour lesquels la licence est concédée, groupés selon les classes de la classification de Nice, chaque groupe de produits ou de services étant précédé du numéro de la classe de cette classification à laquelle il appartient et étant présenté dans l'ordre des classes de ladite classification,

[Règle 10.1), suite]

xi) le cas échéant, le fait que la licence est une licence exclusive, une licence non exclusive ou une licence unique,

xii) le cas échéant, le fait que la licence ne concerne qu'une partie du territoire visé par l'enregistrement, avec une indication explicite de cette partie du territoire,

xiii) la durée de la licence.

b) Une Partie contractante peut exiger que la requête en inscription d'une modification ou radiation de l'inscription d'une licence visée à l'article 18.1) contienne une partie ou la totalité des indications ou éléments suivants :

i) les indications mentionnées aux points i) à ix) du sous-alinéa a),

ii) si la modification ou la radiation concerne l'une des indications ou l'un des éléments mentionnés au sous-alinéa a), la nature et la portée de la modification ou radiation dont l'inscription est demandée.

2) [Documents à l'appui d'une requête en inscription] Une Partie contractante peut exiger que la requête en inscription d'une licence soit accompagnée, au choix du requérant, de l'un des éléments suivants :

i) un extrait du contrat de licence indiquant les parties et les droits concédés, certifié conforme à l'original par un officier public ou toute autre autorité publique compétente, ou

ii) une déclaration de licence non certifiée conforme, dont le contenu correspond au formulaire de déclaration de licence qui figure dans le règlement d'exécution, et signée par le titulaire ou son mandataire et le preneur de licence ou son mandataire.

3) [Documents à l'appui d'une requête en modification ou radiation] Une Partie contractante peut exiger que la requête en modification ou en radiation de l'inscription d'une licence soit accompagnée, au choix du requérant, de l'un des éléments suivants :

i) des pièces à l'appui de la modification ou radiation demandée de l'inscription de la licence, ou

ii) une déclaration du preneur de licence portant approbation de la modification ou radiation demandée de l'inscription de la licence.

Mis en forme

Mis en forme

Mis en forme

[Les formulaires internationaux types suivent]

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N°1

DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE MARQUE

présentée à l'office de

RÉSERVÉ À L'OFFICE

Numéro de référence du déposant¹ :

Numéro de référence du mandataire¹ :

1. Requête en enregistrement

La présente requête en enregistrement porte sur la marque reproduite ci-après.

¹ Le numéro de référence attribué par le déposant ou le numéro de référence attribué par le mandataire à la présente demande peuvent être indiqués ici.

[Formulaire n° 1, suite]

2. Déposant(s)

2.1 Si le déposant est une personne physique,

a) nom de famille ou nom principal de cette personne² :

b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne² :

2.2 Si le déposant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :

2.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

2.4 État dont le déposant est ressortissant :

État du domicile :

État de l'établissement³ :

2.5 Si le déposant est une personne morale, indiquer

- la forme juridique de la personne morale :
- l'État, et, le cas échéant, la division territoriale de cet État, dont la législation a servi de cadre à la constitution de ladite personne morale :

2.6 Cocher cette case en cas de pluralité de déposants; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 2.1 ou 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5⁴.

² Les noms à indiquer sous a) et b) sont soit les noms complets du déposant soit les noms utilisés habituellement par celui-ci.

³ On entend par "établissement" un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux.

⁴ Lorsque la liste figurant sur la feuille supplémentaire indique plusieurs déposants avec des adresses différentes mais qu'il n'y a pas de mandataire, l'adresse à utiliser pour la correspondance doit être soulignée sur la feuille supplémentaire.

3. Mandataire

3.1 Le déposant n'a pas de mandataire.

3.2 Le déposant a un mandataire.

3.2.1 Identité du mandataire

3.2.1.1 Nom :

3.2.1.2 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

3.2.2 Le pouvoir a déjà été remis à l'office.
Numéro d'ordre⁵ :

3.2.3 Le pouvoir est joint.

3.2.4 Le pouvoir sera remis à une date ultérieure.

3.2.5 Aucun pouvoir n'est nécessaire.

4. Domicile élu⁶

⁵ Ne rien indiquer si un numéro d'ordre n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le déposant ou le mandataire ne connaît pas encore le numéro d'ordre.

⁶ Le domicile élu doit être indiqué dans l'emplacement réservé à cet effet sous le titre de la rubrique 4 lorsque le déposant ou, en cas de pluralité de déposants, aucun des déposants n'a un domicile ou un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de la Partie contractante dont l'office est l'office mentionné sur la première page de la présente demande, sauf lorsqu'un mandataire est indiqué dans la rubrique 3.

[Formulaire n° 1, suite]

5. Revendication de priorité

Le déposant revendique la priorité suivante :

5.1 Pays (office) du premier dépôt⁷ :

5.2 Date du premier dépôt :

5.3 Numéro du premier dépôt (s'il est disponible) :

5.4 La copie certifiée conforme de la demande dont la priorité est revendiquée⁸

5.4.1 est jointe.

5.4.2 sera remise dans les trois mois à compter de la date de dépôt de la présente demande.

5.5 La traduction de la copie certifiée conforme

5.5.1 est jointe.

5.5.2 sera remise dans les trois mois à compter de la date de dépôt de la présente demande.

5.6 Cocher cette case si la priorité est revendiquée sur la base de plusieurs dépôts; si tel est le cas, dresser la liste de ces dépôts sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'entre eux, les éléments d'information demandés aux points 5.1, 5.2, 5.3, 5.4 et 5.5 et les produits ou les services mentionnés dans chacun d'entre eux.

⁷ Lorsque la demande dont la priorité est revendiquée a été déposée auprès d'un office qui n'est pas un office national (par exemple, l'OAPI, le Bureau Benelux des marques et l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles), le nom de cet office doit être indiqué en lieu et place du nom d'un pays. Sinon, indiquer non pas le nom de l'office mais celui du pays.

⁸ On entend par "copie certifiée conforme" une copie de la demande dont la priorité est revendiquée, certifiée conforme par l'office qui a reçu cette demande.

6. Enregistrement(s) dans le pays (l'office) d'origine⁹

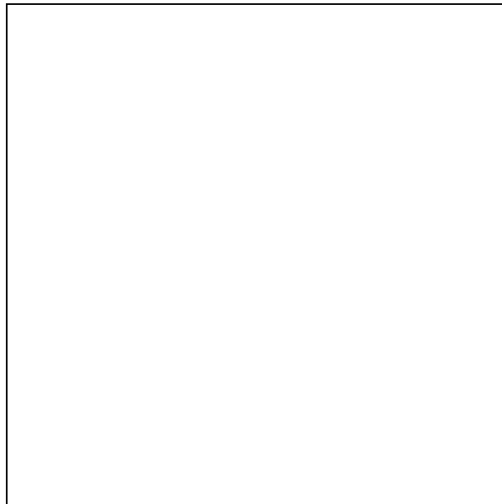
Le ou les certificats d'enregistrement dans le pays (l'office) d'origine sont joints.

7. Protection résultant d'une présentation dans une exposition

Cocher cette case si le déposant souhaite bénéficier d'une protection résultant de la présentation de produits ou de services dans une exposition. Si tel est le cas, donner des précisions sur une feuille supplémentaire.

8. Reproduction de la marque

(8 cm x 8 cm)



⁹ À remplir lorsque le déposant souhaite fournir une preuve en vertu de l'article 6quinquies A.1) de la Convention de Paris au moment du dépôt de la demande.

[Formulaire n° 1, suite]

8.1 Le déposant souhaite que l'office enregistre et publie la marque dans les caractères standard utilisés par celui-ci.¹⁰

8.2 La couleur est revendiquée comme élément distinctif de la marque.

8.2.1 Nom des couleurs revendiquées :

8.2.2 Principales parties de la marque qui ont ces couleurs :

8.3 Il s'agit d'une marque tridimensionnelle.

.....¹¹ vues différentes de la marque sont jointes.

8.4¹² reproduction(s) de la marque en noir et blanc est (sont) jointe(s).

8.5¹² reproduction(s) de la marque en couleur est (sont) jointe(s).

9. Translittération de la marque

La marque ou une partie de la marque est translittérée comme suit :

10. Traduction de la marque

La marque ou une partie de la marque est traduite comme suit :

¹⁰ Le déposant ne peut pas formuler un tel souhait à l'égard de marques qui se composent en tout ou en partie d'éléments figuratifs. Si, de l'avis de l'office, les marques en question contiennent effectivement de tels éléments, celui-ci ne tiendra pas compte du souhait du déposant et enregistrera et publiera la marque telle qu'elle figure dans le carré.

¹¹ Si plusieurs vues différentes de la marque ne figurent pas dans le carré prévu à la rubrique 8 mais sont jointes au présent formulaire, cocher cette case et indiquer le nombre de ces vues.

¹² Indiquer le nombre de reproductions en noir et blanc ou en couleur.

11. Produits ou services

Noms des produits ou des services¹³ :

- Cocher cette case si la place prévue ci-dessus est insuffisante; si tel est le cas, donner le nom des produits ou des services sur une feuille supplémentaire.

12. Déclaration relative à l'intention d'utiliser la marque ou à l'usage effectif de la marque; preuve de l'usage effectif

12.1 Cocher cette case si une déclaration est jointe.

12.2 Cocher cette case si une preuve de l'usage effectif est jointe.

13. Conditions relatives aux langues

- Cocher cette case si une pièce est jointe pour remplir toute condition relative aux langues qui est applicable à l'égard de l'office.¹⁴

¹³ Lorsque les produits ou les services appartiennent à plusieurs classes de la classification de Nice, ils doivent être groupés selon les classes de cette classification. Le numéro de chaque classe doit être indiqué et les produits ou les services appartenant à la même classe doivent être groupés à la suite du numéro de cette classe. Chaque groupe de produits ou de services doit être présenté dans l'ordre des classes de la classification de Nice. Lorsque tous les produits ou services appartiennent à une seule classe de la classification de Nice, le numéro de cette classe doit être indiqué.

¹⁴ Cette case ne doit pas être utilisée si l'office n'admet pas plus d'une langue.

[Formulaire n° 1, suite]

14. Signature ou sceau

14.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :

14.2 Cocher la case appropriée selon que la signature est donnée, ou le sceau utilisé, par ou au nom du

14.2.1 déposant.

14.2.2 mandataire.

14.3 Date de signature ou d'apposition du sceau :

14.4 Signature or sceau :

15. Taxe(s)

15.1 Monnaie et montant(s) de la (des) taxe(s) payée(s) en relation avec la présente demande :

15.2 Mode de paiement :

16. Feuilles supplémentaires et pièces jointes

Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces :

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N°2

POUVOIR

pour des procédures devant l'office de.....

RÉSERVÉ À L'OFFICE

Numéro de référence de la
personne qui fait la constitution
de mandataire¹ :

1. Constitution de mandataire

La personne soussignée constitue comme mandataire la personne indiquée ci-dessous à la rubrique 3.

2. Nom de la personne qui fait la constitution de mandataire²

¹ Le numéro de référence attribué au présent pouvoir par la personne qui fait la constitution de mandataire peut être indiqué ici.

² Si la personne qui fait la constitution de mandataire est le déposant (ou l'un des déposants), le nom qui doit être indiqué est celui de ce déposant, tel qu'il figure dans la ou les demandes auxquelles le présent pouvoir a trait. Si ladite personne est le titulaire (ou l'un des titulaires), le nom qui doit être indiqué est celui de ce titulaire, tel qu'il figure dans le registre des marques. Si ladite personne est une personne intéressée mais n'est ni un déposant ni un titulaire, le nom qui doit être indiqué est le nom complet de cette personne ou le nom utilisé habituellement par celle-ci.

[Formulaire n° 2, suite]

3. Mandataire

3.1 Nom :

3.2 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

4. Demande(s) ou enregistrement(s) visé(s)

Le présent pouvoir concerne :

4.1 toutes les demandes et tous les enregistrements existants ou futurs de la personne qui fait la constitution de mandataire, sous réserve des exceptions éventuelles indiquées sur une feuille supplémentaire.

4.2 les demandes ou les enregistrements suivants :

4.2.1 les demandes relatives aux marques ci-après³ :

4.2.2 les demandes portant les numéros suivants⁴ ainsi que tous les enregistrements en résultant :

4.2.3 les enregistrements portant les numéros suivants :

4.2.4 Si la place prévue aux points 4.2.1, 4.2.2 ou 4.2.3 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.

³ À remplir si le pouvoir est déposé auprès de l'office avec les demandes.

⁴ Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande : i) en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou ii) en fournissant une copie de la demande, ou iii) en fournissant une reproduction de la marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du déposant ou de son mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le déposant ou son mandataire.

5. Portée du pouvoir

- 5.1 Cocher cette case si le droit du mandataire d'agir comme tel s'étend à tous les actes de la procédure, y compris, lorsque la personne qui fait la constitution de mandataire est un déposant ou un titulaire, aux actes ci-après:
- 5.1.1 retrait de la ou des demandes
- 5.1.2 renonciation à l'enregistrement ou aux enregistrements
- 5.2 Cocher cette case si le droit du mandataire d'agir comme tel ne s'étend pas à tous les actes de la procédure et indiquer ici ou sur une feuille supplémentaire les actes auxquels ne s'étendent pas les pouvoirs du mandataire :

6. Signature ou sceau

- 6.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :
- 6.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :
- 6.3 Signature ou sceau :

7. Feuilles supplémentaires et pièces jointes

- Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces :
-

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N°3

REQUÊTE EN INSCRIPTION DE CHANGEMENTS DE NOMS OU D'ADRESSES

en ce qui concerne des enregistrements de marques
ou des demandes d'enregistrement de marques

présentée à l'office de

RÉSERVÉ À L'OFFICE

Numéro de référence du titulaire ou du déposant¹ :

Numéro de référence du mandataire¹ :

1. Requête en inscription

Il est demandé par la présente requête l'inscription des changements indiqués ci-après.

2. Enregistrement(s) ou demande(s) visé(s)

La présente requête porte sur les enregistrements ou les demandes ci-après :

2.1 Numéros des enregistrements :

2.2 Numéros des demandes² :

2.3 Si la place prévue au point 2.1 ou 2.2 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.

¹ Le numéro de référence attribué par le titulaire ou le déposant ou le numéro de référence attribué par le mandataire à la présente requête peuvent être indiqués ici.

² Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande : i) en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou ii) en fournissant une copie de la demande, ou iii) en fournissant une reproduction de la marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du déposant ou de son mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le déposant ou son mandataire.

3. Titulaire(s) ou déposant(s)

3.1 Si le titulaire ou le déposant est une personne physique

a) nom de famille ou nom principal de cette personne³ :

b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne³ :

3.2 Si le titulaire ou le déposant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :

3.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

3.4 Cocher cette case en cas de pluralité de titulaires ou de déposants; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 3.1 ou 3.2 et 3.3.

4. Mandataire

4.1 Nom :

4.2 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

4.3 Numéro d'ordre du pouvoir⁴ :

5. Domicile élu

³ Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui figuraient dans les demandes auxquelles a trait la présente requête ou qui sont inscrits en ce qui concerne les enregistrements sur lesquels porte ladite requête.

⁴ Ne rien indiquer si un numéro d'ordre n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro d'ordre n'est pas encore connu du titulaire ou déposant ou du mandataire.

[Formulaire n° 3, suite]

6. Indication du ou des changements

6.1 Éléments à modifier :

Éléments après modification⁵ :

6.2 Cocher cette case si la place prévue ci-dessus est insuffisante; si tel est le cas, indiquer sur une feuille supplémentaire les éléments à modifier et les éléments après modification.

7. Signature ou sceau

7.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :

7.2 Cocher la case appropriée selon que la signature est donnée, ou le sceau utilisé, par ou au nom du

7.2.1 titulaire ou déposant.

7.2.2 mandataire.

7.3 Date de signature ou d'apposition du sceau :

7.4. Signature ou sceau :

⁵ Indiquer les noms ou les adresses modifiés.

8. Taxe

8.1 Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête en inscription de changements :

8.2 Mode de paiement :

9. Feuilles supplémentaires et pièces jointes

Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces :

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 4

REQUÊTE EN INSCRIPTION D'UN CHANGEMENT DE TITULAIRE

en ce qui concerne des enregistrements de marques ou
des demandes d'enregistrement de marques
présentée à l'office de

RÉSERVÉ À L'OFFICE

Numéro de référence du titulaire ou du déposant¹ :

Numéro de référence du mandataire¹ :

1. Requête en inscription

Il est demandé par la présente requête l'inscription du changement de titulaire indiqué ci-après.

2. Enregistrement(s) ou demande(s) visé(s)

La présente requête porte sur les enregistrements ou les demandes ci-après :

2.1 Numéros des enregistrements :

2.2 Numéros des demandes² :

2.3 Si la place prévue au point 2.1 ou 2.2 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.

¹ Le numéro de référence attribué par le titulaire ou le déposant ou le numéro de référence attribué par le mandataire à la présente requête peuvent être indiqués ici.

² Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande : i) en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou ii) en fournissant une copie de la demande, ou iii) en fournissant une reproduction de la marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du déposant ou de son mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le déposant ou son mandataire.

3. Produits ou services concernés par le changement

- 3.1 Cocher cette case lorsque tous les produits ou services énumérés dans les demandes ou les enregistrements mentionnés dans la rubrique 2 sont concernés par le changement.
- 3.2 Cocher cette case lorsque la rubrique 2 ne mentionne qu'une seule demande ou un seul enregistrement et lorsque seulement quelques-uns des produits ou des services énumérés dans cette demande ou cet enregistrement sont concernés par le changement et indiquer les produits ou les services qui devraient figurer dans la demande ou l'enregistrement du nouveau titulaire (auquel cas les produits ou les services non indiqués demeureront dans la demande ou l'enregistrement du déposant ou du titulaire) :
- 3.3 Cocher cette case lorsque la rubrique 2 mentionne plusieurs demandes ou enregistrements et si, pour au moins l'une de ces demandes ou l'un de ces enregistrements, le changement ne concerne pas la totalité des produits ou des services énumérés. Si tel est le cas, indiquer sur une feuille supplémentaire, séparément pour chaque demande ou enregistrement, si le changement concerne la totalité des produits ou des services ou uniquement quelques-uns d'entre eux. Pour les demandes ou les enregistrements dans lesquels uniquement quelques produits ou services sont concernés par le changement, procéder comme pour le point 3.2.
-

[Formulaire n° 4, suite]

4. Base du changement de titulaire

4.1 Le changement de titulaire résulte d'un contrat.

L'un des documents ci-après est joint :

4.1.1 une copie du contrat, certifiée conforme à l'original.

4.1.2 un extrait du contrat, certifié conforme à l'original.

4.1.3 un certificat de cession.

4.1.4 un document de cession.

4.2 Le changement de titulaire résulte d'une fusion.

Une copie, certifiée conforme à l'original, du document ci-après, apportant la preuve de la fusion, est jointe :

4.2.1 extrait du registre du commerce.

4.2.2 autre document émanant de l'autorité compétente.

4.3 Le changement de titulaire ne résulte ni d'un contrat ni d'une fusion.

4.3.1 Une copie, certifiée conforme à l'original, d'un document apportant la preuve du changement est jointe.

5. Titulaire(s) ou déposant(s)

5.1 Si le titulaire ou le déposant est une personne physique,

a) nom de famille ou nom principal de cette personne³ :

b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne³ :

5.2 Si le titulaire ou le déposant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :

5.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

5.4 Cocher cette case si plusieurs titulaires ou déposants sont concernés par ce changement; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 5.1 ou 5.2 et 5.3.

5.5 Cocher cette case si le titulaire ou le déposant, ou l'un des titulaires ou des déposants, a changé de nom ou d'adresse sans demander l'inscription de ce changement, et joindre un document attestant que la personne ayant transféré la titularité et le titulaire ou le déposant sont une seule et même personne.

6. Mandataire du titulaire ou du déposant

6.1 Nom :

6.2 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

6.3 Numéro d'ordre du pouvoir⁴ :

³ Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui figuraient dans les demandes auxquelles a trait la présente requête ou qui sont inscrits en ce qui concerne les enregistrements sur lesquels porte ladite requête.

⁴ Ne rien indiquer si un numéro d'ordre n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro d'ordre n'est pas encore connu du titulaire ou déposant ou du mandataire.

[Formulaire n° 4, suite]

7. Domicile élu du titulaire ou de déposant

8. Nouveau(x) propriétaire(s)

8.1 Si le nouveau propriétaire est une personne physique,

a) nom de famille ou nom principal de cette personne⁵ :

b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne⁵ :

8.2 Si le nouveau propriétaire est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :

8.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

8.4 État dont le nouveau propriétaire est ressortissant :

État du domicile :

État de l'établissement⁶ :

8.5 Si le nouveau propriétaire est une personne morale, indiquer

- la forme juridique de la personne morale :
- l'État, et, le cas échéant, la division territoriale de cet État, dont la législation a servi de cadre à la constitution de ladite personne morale :

8.6 Cocher cette case en cas de pluralité de nouveaux propriétaires; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 8.1 ou 8.2, 8.3, 8.4 et 8.5.⁷

⁵ Les noms à indiquer sous a) et b) sont soit les noms complets du nouveau propriétaire soit les noms utilisés habituellement.

⁶ On entend par "établissement" un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux.

⁷ Lorsque la liste figurant sur la feuille supplémentaire indique plusieurs nouveaux propriétaires avec des adresses différentes mais qu'il n'y a pas de mandataire, l'adresse à utiliser pour la correspondance doit être soulignée sur la feuille supplémentaire.

9. Mandataire du nouveau propriétaire

9.1 Le nouveau propriétaire n'a pas de mandataire.

9.2 Le nouveau propriétaire a un mandataire.

9.2.1 Identité du mandataire

9.2.1.1 Nom :

9.2.1.2 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

9.2.2 Le pouvoir a déjà été remis à l'office.
Numéro d'ordre :⁸

9.2.3 Le pouvoir est joint.

9.2.4 Le pouvoir sera remis à une date ultérieure.

9.2.5 Aucun pouvoir n'est nécessaire.

10. Domicile élu du nouveau propriétaire⁹

⁸ Ne rien indiquer si un numéro d'ordre n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le nouveau propriétaire ou le mandataire ne connaît pas encore le numéro d'ordre.

⁹ Le domicile élu doit être indiqué dans l'emplacement réservé à cet effet sous le titre de la rubrique 10 lorsque le nouveau propriétaire ou, en cas de pluralité de nouveaux propriétaires, la totalité des nouveaux propriétaires n'a ni domicile ni établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de la Partie contractante dont l'office est l'office mentionné sur la première page de la présente requête, sauf lorsqu'un mandataire est indiqué dans la rubrique 9.

[Formulaire n° 4, suite]

11. Signature ou sceau

11.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :

11.2 Cocher la case appropriée selon que la signature est donnée, ou le sceau utilisé, par ou au nom du

11.2.1 titulaire ou déposant.

11.2.2 nouveau propriétaire.

11.2.3 mandataire.

11.3 Date de signature ou d'apposition du sceau :

11.4. Signature ou sceau :

12. Taxe

12.1 Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête en inscription d'un changement de titulaire :

12.2 Mode de paiement :

13. Feuilles supplémentaires et pièces jointes

Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces :

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 5

CERTIFICAT DE CESSION

en ce qui concerne des enregistrements de marques
ou des demandes d'enregistrement de marques

présenté à l'office de

RÉSERVÉ À L'OFFICE

1. Certification

Les cédant(s) et cessionnaire(s) soussignés certifient que la titularité des enregistrements ou des demandes indiqués ci-après a été cédée par contrat.

2. Enregistrement(s) ou demande(s) visé(s)

Le présent certificat porte sur la cession des enregistrements ou des demandes ci-après :

2.1 Numéros des enregistrements :

2.2 Numéros des demandes¹ :

2.3 Si la place prévue au point 2.1 ou 2.2 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.

¹ Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du cédant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande : i) en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou ii) en fournissant une copie de la demande, ou iii) en fournissant une reproduction de la marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du cédant ou de son mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le cédant ou son mandataire.

[Formulaire n° 5, suite]

3. Produits ou services concernés par la cession

- 3.1 Cocher cette case lorsque tous les produits ou services énumérés dans les demandes ou les enregistrements mentionnés dans la rubrique 2 ont été concernés par la cession.
- 3.2 Cocher cette case lorsque la rubrique 2 ne mentionne qu'une seule demande ou un seul enregistrement et lorsque seulement quelques-uns des produits ou des services énumérés dans cette demande ou cet enregistrement ont été concernés par la cession et indiquer les produits ou services qui ont été concernés par la cession :
- 3.3 Cocher cette case lorsque la rubrique 2 mentionne plusieurs demandes ou enregistrements et si, pour au moins l'une de ces demandes ou l'un de ces enregistrements, la cession n'a pas concerné la totalité des produits ou des services énumérés. Si tel est le cas, indiquer sur une feuille supplémentaire, séparément pour chaque demande ou enregistrement, si la cession a concerné la totalité des produits ou des services ou uniquement quelques-uns d'entre eux. Pour les demandes ou les enregistrements dans lesquels uniquement quelques produits ou services ont été concernés par la cession, procéder comme pour le point 3.2.
-

4. Cédant(s)

4.1 Si le cédant est une personne physique,

a) nom de famille ou nom principal de cette personne² :

b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne² :

4.2 Si le cédant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :

4.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

4.4 Cocher cette case en cas de pluralité de cédants; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 4.1 ou 4.2 et 4.3.

² Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui figuraient dans les demandes auxquelles a trait le présent certificat ou qui sont inscrits en ce qui concerne les enregistrements sur lesquels porte ledit certificat.

[Formulaire n° 5, suite]

5. Cessionnaire(s)

5.1 Si le cessionnaire est une personne physique,

a) nom de famille ou nom principal de cette personne³ :

b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne³ :

5.2 Si le cessionnaire est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :

5.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

5.4 Cocher cette case en cas de pluralité de cessionnaires; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 5.1 ou 5.2 et 5.3.

³ Les noms à indiquer sous a) et b) sont soit les noms complets du cessionnaire soit les noms utilisés habituellement par celui-ci.

6. Signatures ou sceaux

6.1 Signature(s) ou sceau(x) du ou des cédants

6.1.1 Nom de la ou des personnes physiques qui signent ou dont les sceaux sont utilisés :

6.1.2 Date de signature ou d'apposition du ou des sceaux :

6.1.3 Signature(s) ou sceau(x) :

6.2 Signature(s) ou sceau(x) du ou des cessionnaires

6.2.1 Nom de la ou des personnes physiques qui signent ou dont les sceaux sont utilisés :

6.2.2 Date de signature ou d'apposition du ou des sceaux :

6.2.3 Signature(s) ou sceau(x) :

7. Feuilles supplémentaires et pièces jointes

Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces :

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 6

DOCUMENT DE CESSION

en ce qui concerne des enregistrements de marques
ou des demandes d'enregistrement de marques

présenté à l'office de

RÉSERVÉ À L'OFFICE

1. Déclaration de cession

Le(s) cédant(s) soussigné(s) cède(ent) au(x) cessionnaire(s) soussigné(s) la titularité des enregistrements ou des demandes indiqués ci-dessous.

2. Enregistrement(s) ou demande(s) visé(s)

Le présent document porte sur la cession des enregistrements ou des demandes ci-après :

2.1 Numéros des enregistrements :

2.2 Numéros des demandes¹ :

2.3 Si la place prévue au point 2.1 ou 2.2 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.

¹ Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du cédant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande : i) en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou ii) en fournissant une copie de la demande, ou iii) en fournissant une reproduction de la marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du cédant ou de son mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le cédant ou son mandataire.

3. Produits ou services concernés par la cession

- 3.1 Cocher cette case lorsque tous les produits ou services énumérés dans les demandes ou les enregistrements mentionnés dans la rubrique 2 sont concernés par la cession.
- 3.2 Cocher cette case lorsque la rubrique 2 ne mentionne qu'une seule demande ou un seul enregistrement et lorsque seulement quelques-uns des produits ou des services énumérés dans cette demande ou cet enregistrement sont concernés par la cession et indiquer les produits ou services qui sont concernés par la cession :
- 3.3 Cocher cette case lorsque la rubrique 2 mentionne plusieurs demandes ou enregistrements et si, pour au moins l'une de ces demandes ou l'un de ces enregistrements, la cession ne concerne pas la totalité des produits ou des services énumérés. Si tel est le cas, indiquer sur une feuille supplémentaire, séparément pour chaque demande ou enregistrement, si la cession concerne la totalité des produits ou des services ou uniquement quelques-uns d'entre eux. Pour les demandes ou les enregistrements dans lesquels uniquement quelques produits ou services sont concernés par la cession, procéder comme pour le point 3.2.
-

[Formulaire n° 6, suite]

4. Cédant(s)

4.1 Si le cédant est une personne physique,

a) nom de famille ou nom principal de cette personne² :

b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne² :

4.2 Si le cédant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :

4.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

4.4 Cocher cette case en cas de pluralité de cédants; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 4.1 ou 4.2 et 4.3.

² Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui figuraient dans les demandes auxquelles a trait le présent document ou qui sont inscrits en ce qui concerne les enregistrements sur lesquels porte ledit document.

5. Cessionnaire(s)

5.1 Si le cessionnaire est une personne physique,

a) nom de famille ou nom principal de cette personne³ :

b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne³ :

5.2 Si le cessionnaire est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :

5.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

5.4 Cocher cette case en cas de pluralité de cessionnaires; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 5.1 ou 5.2 et 5.3.

6. Indications supplémentaires (voir l'annexe du présent formulaire (ci-joint))

(la fourniture de l'une ou l'autre de ces indications est facultative aux fins de l'inscription du changement de titulaire)

Cocher cette case si l'annexe est utilisée.

³ Les noms à indiquer sous a) et b) sont soit les noms complets du cessionnaire soit les noms utilisés habituellement par celui-ci.

[Formulaire n° 6, suite]

7. Signatures ou sceaux

7.1 Signature(s) ou sceau(x) du ou des cédants

7.1.1 Nom de la ou des personnes physiques qui signent ou dont les sceaux sont utilisés :

7.1.2 Date de signature ou d'apposition du ou des sceaux :

7.1.3 Signature(s) ou sceau(x) :

7.2 Signature(s) ou sceau(x) du ou des cessionnaires

7.2.1 Nom de la ou des personnes physiques qui signent ou dont les sceaux sont utilisés :

7.2.2 Date de signature ou d'apposition du ou des sceaux :

7.2.3 Signature(s) ou sceau(x) :

8. Feuilles supplémentaires, pièces jointes et annexe

Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces :

Cocher cette case si une annexe est jointe et indiquer le nombre des pages de l'annexe et le nombre des éventuelles feuilles supplémentaires accompagnant l'annexe :

**Indications supplémentaires relatives
à un document de cession (rubrique 6)**

A. Cession de l'entreprise ou du fonds de commerce

- a) Cocher cette case lorsque la cession est effectuée avec l'entreprise ou le fonds de commerce correspondant pour tous les produits ou services indiqués dans la demande ou l'enregistrement mentionné dans la rubrique 2 du document de cession.
- b) Cocher cette case lorsque la rubrique 2 du document de cession ne mentionne qu'une seule demande ou un seul enregistrement et lorsque la cession est effectuée avec l'entreprise ou le fonds de commerce correspondant pour quelques-uns seulement des produits ou des services énumérés dans cette demande ou cet enregistrement et indiquer les produits ou les services pour lesquels la cession comprend l'entreprise ou le fonds de commerce correspondant :
- c) Cocher cette case lorsque la rubrique 2 du document de cession mentionne plusieurs demandes ou enregistrements et si, pour au moins l'une de ces demandes ou l'un de ces enregistrements, la cession est effectuée avec l'entreprise ou le fonds de commerce correspondant pour une partie des produits ou des services énumérés. Si tel est le cas, indiquer sur une feuille supplémentaire, séparément pour chaque demande ou enregistrement, si la cession est effectuée avec l'entreprise ou le fonds de commerce correspondant pour la totalité des produits ou des services ou uniquement quelques-uns d'entre eux. S'agissant des demandes ou des enregistrements pour lesquels la cession est effectuée avec l'entreprise ou le fonds de commerce correspondant pour quelques-uns seulement des produits ou des services, procéder comme pour le point b).

[Annexe du formulaire n° 6, suite]

B. Cession de droits résultant de l'usage

Les droits, résultant de l'usage de la marque, sont cédés en ce qui concerne

- a) tous les enregistrements et toutes les demandes.
- b) uniquement les enregistrements ou les demandes ci-après :

C. Cession du droit d'engager une action en justice

- Le cessionnaire a le droit d'engager une action en justice pour toute atteinte portée dans le passé.

D. Contrepartie

- a) La cession est effectuée contre somme d'argent reçue.
- b) La cession est effectuée moyennant une somme d'argent reçue et toute autre contrepartie valable.
- c) Le cédant reconnaît avoir reçu la contrepartie susmentionnée.

E. Date effective de la cession

- a) La cession est effective à la date de la signature du présent document de cession.
- b) La cession est effective à compter de la date suivante :

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 7

REQUÊTE EN RECTIFICATION D'ERREURS

dans des enregistrements de marques
ou des demandes d'enregistrement de marques
présentée à l'office de

RÉSERVÉ À L'OFFICE

Numéro de référence du titulaire
ou du déposant¹ :

Numéro de référence du mandataire¹ :

1. Requête en rectification

Il est demandé par la présente requête de procéder aux rectifications indiquées ci-après.

2. Enregistrement(s) ou demande(s) visé(s)

La présente requête porte sur les enregistrements ou les demandes ci-après :

2.1 Numéros des enregistrements :

2.2 Numéros des demandes² :

2.3 Si la place prévue au point 2.1 ou 2.2 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.

¹ Le numéro de référence attribué par le titulaire ou le déposant ou le numéro de référence attribué par la mandataire à la présente requête peuvent être indiqués ici.

² Lorsqu'une demande n'a pas encore de numéro ou que son numéro n'est pas connu du déposant ou de son mandataire, il est possible de désigner cette demande : i) en indiquant le numéro provisoire attribué le cas échéant par l'office, ou ii) en fournissant une copie de la demande, ou iii) en fournissant une reproduction de la marque, accompagnée de l'indication de la date à laquelle, à la connaissance du déposant ou de son mandataire, l'office a reçu la demande et d'un numéro d'identification attribué à la demande par le déposant ou son mandataire.

[Formulaire n° 7, suite]

3. Titulaire(s) ou déposant(s)

3.1 Si le titulaire ou le déposant est une personne physique,

a) nom de famille ou nom principal de cette personne³ :

b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne³ :

3.2 Si le titulaire ou le déposant est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :

3.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

3.4 Cocher cette case en cas de pluralité de titulaires ou de déposants; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 3.1 ou 3.2 et 3.3.

4. Mandataire

4.1 Nom :

4.2 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

4.3 Numéro d'ordre du pouvoir⁴ :

³ Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui figuraient dans les demandes auxquelles a trait la présente requête ou qui sont inscrits en ce qui concerne les enregistrements sur lesquels porte ladite requête.

⁴ Ne rien indiquer si un numéro d'ordre n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro d'ordre n'est pas encore connu du titulaire ou déposant ou du mandataire.

5. Domicile élu

6. Indication des erreurs et des rectifications

6.1 Éléments à corriger :

Éléments après rectification :

6.2 Cocher cette case si la place prévue ci-dessus est insuffisante; si tel est le cas, indiquer sur une feuille supplémentaire les éléments à rectifier et les éléments après rectification.

7. Signature ou sceau

7.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :

7.2 Cocher la case appropriée selon que la signature est donnée, ou le sceau utilisé, par ou au nom du

7.2.1 titulaire ou déposant.

7.2.2 mandataire.

7.3 Date de signature ou d'apposition du sceau :

7.4. Signature ou sceau :

[Formulaire n° 7, suite]

8. Taxe

8.1 Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête en rectification :

8.2 Mode de paiement :

9. Feuilles supplémentaires et pièces jointes

Cocher cette case si des feuilles supplémentaires ou des pièces sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles et de ces pièces :

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 8

REQUÊTE EN RENOUVELLEMENT D'UN ENREGISTREMENT

présentée à l'office de

RÉSERVÉ À L'OFFICE

Numéro de référence du titulaire¹ :

Numéro de référence du mandataire¹ :

1. Demande de renouvellement

La présente requête en renouvellement porte sur l'enregistrement indiqué ci-après.

2. Enregistrement visé

2.1 Numéro de l'enregistrement :

2.2 Date de dépôt de la demande qui a abouti à l'enregistrement :

Date de l'enregistrement :

¹ La numéro de référence attribué par le titulaire ou le numéro de référence attribué par le mandataire à la présente requête en renouvellement peuvent être indiqués ici.

[Formulaire n° 8, suite]

3. Titulaire(s)

3.1 Si le titulaire est une personne physique,

- a) nom de famille ou nom principal de cette personne² :
- b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne² :

3.2 Si le titulaire est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :

3.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

3.4 Cocher cette case en cas de pluralité de titulaires; si tel est le cas, en dresser la liste sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 3.1 ou 3.2 et 3.3.

4. Mandataire du titulaire

4.1 Nom :

4.2 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

4.3 Numéro d'ordre du pouvoir³ :

² Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui sont inscrits en ce qui concerne l'enregistrement sur lequel porte la présente requête.

³ Ne rien indiquer si un numéro d'ordre n'a pas été ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou si le numéro d'ordre n'est pas encore connu du titulaire ou du mandataire.

5. Domicile élu du titulaire

6. Produits ou services⁴

- 6.1 Le renouvellement est demandé pour tous les produits ou services couverts par l'enregistrement.
- 6.2 Le renouvellement est demandé uniquement pour les produits ou les services ci-après couverts par l'enregistrement⁵ :
- 6.3 Le renouvellement est demandé pour tous les produits ou services couverts par l'enregistrement sauf⁶ :
- 6.4 Cocher cette case si la place prévue ci-dessus est insuffisante et utiliser une feuille supplémentaire.
-

⁴ Ne cocher que l'une des cases 6.1, 6.2 ou 6.3.

⁵ La liste des produits ou des services pour lesquels le renouvellement est demandé doit être présentée de la même façon qu'elle figure dans l'enregistrement (produits ou services groupés selon les classes de la classification de Nice, avec, en premier, l'indication du numéro de la classe correspondante, et présentés dans l'ordre des classes de cette classification lorsqu'ils appartiennent à plus d'une classe).

⁶ Les produits ou les services pour lesquels le renouvellement n'est pas demandé doivent, lorsqu'ils appartiennent à plusieurs classes de la classification de Nice, être groupés selon les classes de cette classification, avec, en premier, l'indication du numéro de la classe correspondante, et être présentés dans l'ordre des classes de ladite classification.

[Formulaire n° 8, suite]

7. Personne, autre que le titulaire ou le mandataire du titulaire, qui dépose la présente requête en renouvellement

IMPORTANT : Une personne autre que le titulaire ou le mandataire du titulaire ne peut déposer une requête en renouvellement que si la Partie contractante concernée l'admet. De ce fait, la présente rubrique ne doit pas être remplie si la Partie contractante dont l'office est l'office mentionné en première page de la présente requête en renouvellement ne permet pas qu'une requête en renouvellement soit déposée par une personne autre que le titulaire ou le mandataire du titulaire.

Cocher cette case si la présente requête en renouvellement est déposée par une personne autre que le titulaire ou le mandataire du titulaire.

7.1 Si la personne est une personne physique,

- a) nom de famille ou nom principal de cette personne :
- b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne :

7.2 Si la personne est une personne morale, dénomination officielle complète de cette personne :

7.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone : Numéro(s) de télécopieur : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

8. Signature ou sceau

8.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :

8.2 Cocher la case appropriée selon que la signature est donnée, ou le sceau utilisé, par ou au nom du

8.2.1 titulaire.

8.2.2 mandataire du titulaire.

8.2.2 personne visée au point 7.

8.3 Date de signature ou d'apposition du sceau :

8.4. Signature ou sceau :

9. Taxe

9.1 Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête en renouvellement :

9.2 Mode de paiement :

10. Feuilles supplémentaires

Cocher cette case si des feuilles supplémentaires sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles :

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 9

REQUÊTE EN INSCRIPTION D'UNE LICENCE

concernant une ou plusieurs marques enregistrées
ou faisant l'objet d'une demande d'enregistrement,
présentée à l'office de

RÉSERVÉ À L'OFFICE

Référence du titulaire/déposant ou du preneur
de licence¹ :

Référence du mandataire du titulaire/déposant :

Référence du mandataire du preneur de licence¹ :

1. Requête²

- La présente requête vise l'inscription du fait que la ou les marques sur lesquelles portent les enregistrements ou les demandes qui y sont indiqués font l'objet d'une licence.
- La présente requête vise la modification de l'inscription de la ou des licences concernant la ou les marques faisant l'objet des enregistrements ou des demandes qui y sont indiqués.
- La présente requête vise la radiation de l'inscription de la ou des licences concernant la ou les marques faisant l'objet des enregistrements ou des demandes qui y sont indiqués.

¹ La référence attribuée par le titulaire/déposant ou le preneur de licence et la référence attribuée par tout mandataire de l'un ou de l'autre à la présente requête peuvent être indiquées ici.

² Cocher la case appropriée.

2. Enregistrements ou demandes visés

La présente requête concerne les enregistrements ou les demandes ci-après :

2.1 Numéros des enregistrements ou des demandes :

2.2 Si la place prévue au point 2.1 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.

3. Titulaire(s)/déposant(s)

3.1 Si le titulaire/déposant est une personne physique,

a) nom de famille ou nom principal de cette personne³ :

b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne³ :

3.2 Si le titulaire/déposant est une personne morale,

a) dénomination officielle complète de cette personne :

b) forme juridique de cette personne :

c) État, et le cas échéant, division territoriale de cet État, dont la législation a servi de cadre à la constitution de la personne morale :

3.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone⁴ : Numéro(s) de télécopieur⁴ : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

3.4 Cocher cette case en cas de pluralité de titulaires; dresser alors la liste des cotitulaires sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 3.1 ou 3.2 et 3.3.

³ Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui figurent dans les dossiers de l'office en ce qui concerne le titulaire/déposant des enregistrements/demandes auxquels se rapporte la présente requête.

⁴ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le titulaire/déposant ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

[Formulaire n° 9, suite]

4. Mandataire du (des) titulaire(s)/déposant(s)

4.1 Nom :

4.2 Adresse (y compris code postal et pays) :

Numéro(s) de téléphone⁵ : Numéro(s) de télécopieur⁵ : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

4.3 Numéro d'inscription auprès de l'office, le cas échéant :

4.4 Numéro attribué au pouvoir⁶ :

5. Domicile élu du (des) titulaire(s)/déposant(s)⁷

6. Preneur de licence

6.1 Si le preneur de licence est une personne physique,

- a) nom de famille ou nom principal de cette personne :
- b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne :

6.2 Si le preneur de licence est une personne morale,

- a) dénomination officielle complète de cette personne :
- b) forme juridique de cette personne :
- c) État, et le cas échéant, division territoriale de cet État, dont la législation a servi de cadre à la constitution de la personne morale :

⁵ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le titulaire/déposant ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

⁶ Ne rien indiquer si un numéro n'a pas ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou s'il n'est pas encore connu du titulaire/déposant ou du mandataire.

⁷ En application des dispositions de l'article 4.2)b), un domicile élu doit être indiqué dans l'espace réservé à cet effet sous le titre de la rubrique 5 lorsque le titulaire/déposant n'a pas, ou n'a pas indiqué, de domicile, ni d'établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de la Partie contractante dont l'office est l'office mentionné sur la première page de la présente requête, sauf lorsqu'un mandataire est indiqué à la rubrique 4.

6.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone⁸ : Numéro(s) de télécopieur⁸ : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

6.4 État dont le preneur de licence est ressortissant :

6.5 État dans lequel le preneur de licence est domicilié :

6.6 État dans lequel le preneur de licence a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux :

6.7 Cocher cette case en cas de pluralité de preneurs de licence; dresser alors la liste des preneurs de licence sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 6.1 à 6.6.

7. Mandataire du preneur de licence

7.1. Nom :

7.2 Adresse (y compris le code postal et le pays)

Numéro(s) de téléphone⁹ : Numéro(s) de télécopieur⁹ : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

7.3 Numéro d'inscription auprès de l'office, le cas échéant :

7.4 Numéro attribué au pouvoir¹⁰ :

⁸ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le preneur de licence ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

⁹ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le preneur de licence ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

¹⁰ Ne rien indiquer si un numéro n'a pas ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou s'il n'est pas encore connu du preneur de licence ou de son mandataire.

[Formulaire n° 9, suite]

8. Domicile élu du preneur de licence¹¹

9. Produits ou services pour lesquels la licence est concédée¹²

- 9.1 La licence est concédée pour l'ensemble des produits ou services énumérés dans les enregistrements ou demandes visés à la rubrique 2.
- 9.2 Un seul enregistrement ou une seule demande est indiqué à la rubrique 2 et la licence est concédée pour une partie seulement des produits ou services énumérés dans cet enregistrement ou cette demande. La licence porte sur les produits ou services suivants :
- 9.3 Plusieurs enregistrements ou demandes sont indiqués à la rubrique 2 et, pour l'un d'entre eux au moins, la licence ne porte pas sur la totalité des produits ou services énumérés. Indiquer dans ce cas sur une feuille supplémentaire, pour chaque enregistrement ou demande séparément, si la licence porte sur la totalité ou sur une partie seulement des produits ou services énumérés.
-

10. Type de licence¹²

- 10.1 La licence concédée est exclusive.
- 10.2 La licence concédée est unique.
- 10.3 La licence concédée est non exclusive.
- 10.4 La licence n'est concédée que pour la partie suivante du territoire visé par l'enregistrement :
-

¹¹ En application des dispositions de l'article 4.2)b), un domicile élu doit être indiqué dans l'espace réservé à cet effet sous le titre de la rubrique 8 lorsque le preneur de licence n'a pas, ou n'a pas indiqué, de domicile, ni d'établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de la Partie contractante dont l'office est l'office mentionné sur la première page de la présente requête, sauf lorsqu'un mandataire est indiqué à la rubrique 7.

¹² Cocher la case appropriée.

11. Durée de la licence

11.1 La licence a une durée limitée ; elle est concédée pour la période du au

11.1.1 La licence fait l'objet d'une prolongation automatique.

11.2 La licence est concédée sans limitation de durée.

12. Signatures ou sceaux¹³

12.1 Signature(s) ou sceau(x) du ou des titulaires/déposants :

12.1.1 Nom du titulaire/déposant ou, si le titulaire/déposant est une personne morale, nom de la personne agissant en son nom :

12.1.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :

12.1.3 Signature ou sceau :

12.2 Signature(s) ou sceau(x) du ou des preneurs de licence¹⁴ :

12.2.1 Nom du ou des preneurs de licence ou, si le ou les preneurs de licence sont des personnes morales, nom de la personne agissant en leur nom :

12.2.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :

12.2.3 Signature ou sceau :

¹³ Lorsqu'il y a plusieurs personnes qui signent ou dont le sceau est utilisé, toutes les indications demandées aux points 12.1 à 12.4 doivent être fournies sur une feuille supplémentaire.

¹⁴ La signature du preneur de licence n'est nécessaire que si la requête n'est pas signée par le titulaire/déposant. Dans ce cas, la requête doit être accompagnée, au choix du requérant, de l'un des documents suivants : i) un extrait du contrat de licence, indiquant les parties et les droits concédés, dont il peut être exigé qu'il soit certifié, par un officier public ou par toute autre administration publique compétente, comme étant un extrait authentique du contrat; ii) une déclaration de licence non certifiée conforme, établie conformément, quant à la forme et au contenu, au formulaire de déclaration de licence figurant dans la présente annexe et signée par le titulaire/déposant ou son mandataire et le preneur de licence ou son mandataire.

[Formulaire n° 9, suite]

12.3 Signature ou sceau du mandataire du ou des titulaires/déposants :

12.3.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :

12.3.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :

12.3.3 Signature ou sceau :

12.4 Signature ou sceau du mandataire du ou des preneurs de licence :

12.4.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :

12.4.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :

12.4.3 Signature ou sceau :

13. Taxe

13.1 Monnaie et montant de la taxe payée en relation avec la présente requête :

13.2 Mode de paiement :

14. Feuilles supplémentaires

Cocher cette case si des feuilles supplémentaires sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles :

FORMULAIRE INTERNATIONAL TYPE N° 10

DÉCLARATION DE LICENCE

concernant une ou plusieurs marques enregistrées
ou faisant l'objet d'une demande d'enregistrement,
présentée à l'office de

RÉSERVÉ À L'OFFICE

Référence du titulaire/déposant ou du preneur
de licence¹ :

Référence du mandataire du titulaire/déposant :

Référence du mandataire du preneur de licence¹ :

1. Déclaration

Le ou les titulaires/déposants et preneurs de licence déclarent que les enregistrements et les demandes indiqués ci-après font l'objet d'une licence.

¹ La référence attribuée par le titulaire/déposant ou le preneur de licence et la référence attribuée par tout mandataire de l'un ou de l'autre à la présente requête peuvent être indiquées ici.

[Formulaire n° 10, suite]

2. Enregistrements ou demandes visés

La présente déclaration concerne les enregistrements ou les demandes ci-après :

2.1 Numéros des enregistrements ou des demandes :

2.2 Si la place prévue au point 2.1 est insuffisante, cocher cette case et fournir les éléments d'information sur une feuille supplémentaire.

3. Titulaire(s)/déposant(s)

3.1 Si le titulaire/déposant est une personne physique,

a) nom de famille ou nom principal de cette personne² :

b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne² :

3.2 Si le titulaire/déposant est une personne morale,

a) dénomination officielle complète de cette personne :

b) forme juridique de cette personne :

c) État, et le cas échéant, division territoriale de cet État, dont la législation a servi de cadre à la constitution de la personne morale :

3.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone³ : Numéro(s) de télécopieur³ : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

3.4 Cocher cette case en cas de pluralité de titulaires/déposants; dresser alors la liste des cotitulaires/codéposants sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 3.1 ou 3.2 et 3.3.

² Les noms à indiquer sous a) et b) sont ceux qui figurent dans les dossiers de l'office en ce qui concerne le titulaire/déposant des enregistrements/demandes auxquels se rapporte la présente requête.

³ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le titulaire/déposant ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

4. Mandataire du (des) titulaire(s)/déposant(s)

4.1 Nom :

4.2 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone⁴ : Numéro(s) de télécopieur⁴ : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

4.3 Numéro d'inscription auprès de l'office, le cas échéant :

4.4 Numéro attribué au pouvoir :

5. Preneur de licence

5.1 Si le preneur de licence est une personne physique,

a) nom de famille ou nom principal de cette personne :

b) prénom(s) ou nom(s) secondaire(s) de cette personne :

5.2 Si le preneur de licence est une personne morale,

a) dénomination officielle complète de cette personne :

b) forme juridique de cette personne :

c) État, et le cas échéant, division territoriale de cet État, dont la législation a servi de cadre à la constitution de la personne morale :

5.3 Adresse (y compris le code postal et le pays) :

Numéro(s) de téléphone⁵ : Numéro(s) de télécopieur⁵ : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

⁴ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le titulaire/déposant ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

⁵ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le preneur de licence ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

[Formulaire n° 10, suite]

5.4 État dont le preneur de licence est ressortissant :

5.5 État dans lequel le preneur de licence est domicilié :

5.6 État dans lequel le preneur de licence a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux :

5.7 Cocher cette case en cas de pluralité de preneurs de licence; dresser alors la liste des preneurs de licence sur une feuille supplémentaire et indiquer, pour chacun d'eux, les éléments d'information demandés aux points 5.1 à 5.6.

6. Mandataire du preneur de licence

6.1. Nom :

6.2 Adresse (y compris le code postal et le pays)

Numéro(s) de téléphone⁶ : Numéro(s) de télécopieur⁶ : Adresse électronique :
(avec l'indicatif de zone) (avec l'indicatif de zone)

6.3 Numéro d'inscription auprès de l'office, le cas échéant :

6.4 Numéro attribué au pouvoir⁷ :

⁶ Même lorsque l'office choisit de demander ces indications, le preneur de licence ou son mandataire peut ne pas les donner. Lorsque ces indications sont fournies, elles doivent comprendre l'indicatif du pays (s'il y a lieu) et l'indicatif de zone.

⁷ Ne rien indiquer si un numéro n'a pas ou n'a pas encore été attribué au pouvoir ou s'il n'est pas encore connu du preneur de licence ou du mandataire.

7. Produits ou services pour lesquels la licence est concédée⁸

- 7.1 La licence est concédée pour l'ensemble des produits ou services énumérés dans les enregistrements ou demandes visés à la rubrique 2.
- 7.2 Un seul enregistrement ou une seule demande est indiqué à la rubrique 2 et la licence est concédée pour une partie seulement des produits ou services énumérés dans cet enregistrement ou cette demande. La licence porte sur les produits ou services suivants :
- 7.3 Plusieurs enregistrements ou demandes sont indiqués à la rubrique 2 et, pour l'un d'entre eux au moins, la licence ne porte pas sur la totalité des produits ou services énumérés. Indiquer dans ce cas sur une feuille supplémentaire, pour chaque enregistrement ou demande séparément, si la licence porte sur la totalité ou sur une partie seulement des produits ou services énumérés.

8. Type de licence⁸

- 8.1 La licence concédée est exclusive.
- 8.2 La licence concédée est unique.
- 8.3 La licence concédée est non exclusive.
- 8.4 La licence n'est concédée que pour la partie suivante du territoire visé par l'enregistrement :

9. Durée de la licence⁸

- 9.1 La licence a une durée limitée ; elle est concédée pour la période du au
- 9.1.1 La licence fait l'objet d'une prolongation automatique.
- 9.2 La licence est concédée sans limitation de durée.

⁸ Cocher la case appropriée.

[Formulaire n° 10, suite]

10. Signatures ou sceaux⁹

10.1 Signature(s) ou sceau(x) du ou des titulaires/déposants :

10.1.1 Nom du titulaire/déposant ou, si le titulaire/déposant est une personne morale, nom de la personne agissant en son nom :

10.1.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :

10.1.3 Signature ou sceau :

10.2 Signature(s) ou sceau(x) du ou des preneurs de licence :

10.2.1 Nom du preneur de licence ou, si le preneur de licence est une personne morale, nom de la personne agissant en son nom :

10.2.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :

10.2.3 Signature ou sceau :

10.3 Signature ou sceau du mandataire du ou des titulaires/déposants :

10.3.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :

10.3.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :

10.3.3 Signature ou sceau :

10.4 Signature ou sceau du mandataire du ou des preneurs de licence :

10.4.1 Nom de la personne physique qui signe ou dont le sceau est utilisé :

10.4.2 Date de signature ou d'apposition du sceau :

10.4.3 Signature ou sceau :

11. Feuilles supplémentaires

Cocher cette case si des feuilles supplémentaires sont jointes et indiquer le nombre total de ces feuilles :

⁹ Lorsqu'il y a plusieurs personnes qui signent ou dont le sceau est utilisé, toutes les indications demandées aux points 10.1 à 10.4 doivent être fournies sur une feuille supplémentaire.

[Fin de l'annexe et du document]